



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 Avril 2019

Date de convocation :
Le 1^{er} avril 2019

Secrétaire de séance :
Mme LIARD M-Christine

Acte publié le :
Le 12 avril 2019

Membres en exercice : 70

Présents :	61
Absents :	09
- Dont pouvoirs :	06
- Dont représentés :	03
Votants :	67

Le 9 avril 2019, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre socio-culturel à GACE, sous la présidence de Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente.

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET Jean-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. LAMPERIERE Alain, M. DREUX François, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. DESLANDES Kléber, M. BIGOT Philippe, Mme BEAUVAIS-GUERIN Marie-Claire, M. ROSE Gérard, M. ROUMIER François, M. TOUCHAIN Philippe, M. ROMAIN Guy
M. LAIGRE Jean-Claude, M. ROBIN Jean-Marie, M. BIGNON Christophe, M. COUSIN Michel, M. JARDIN Daniel, M. PLUMERAND Jean,
M. CHRETIEN Bernard, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, M. GERMAIN Jacques, Mme TRINITE Monique, M. FERET Philippe,
M. BRUAND Bernard, Mme TURPIN Christianne, M. BRUAND Bernard, M. COTREL LASSAUSSAYE Daniel, M. LANGLOIS Paul, M.
LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, M. LANGLOIS Georges, Mme BOIS Agnès, M. TANGUY Gérard, Mme STALLEGGER Pascale, M.
HOORELBEKE Dominique, M. DE LESQUEN Bruno, M. CHOLLET Michel, Mme DENIS Marie-Laure, M. GRIMBERT Jean, Mme QUERU
Nadine, Mme GRESSANT Martine, Mme COUGE Huguette, M. PALLUD Jean, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis,
M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. PINHO Jérémias, M. DE COLOMBEL Bertrand,

Pouvoirs :

M. QUEUDEVILLE Jacques a donné pouvoir à M. BIGOT Philippe, M. BRIANCON Gilbert a donné pouvoir à M. TANGUY Gérard, Mme OLIVIER Hélyette a donné pouvoir à M. LAIGRE Jean-Claude, M. LECACHE Stéphane a donné pouvoir à M. LAMPERIERE Alain, M. STIMAC Michel a donné pouvoir à Mme QUERU Nadine, Mme LEBRETON Geneviève a donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe.

Etaient absents et excusés :

M. CAPLET Xavier, est représenté par M. GERMAIN Jacques, M. LAIGRE Thierry est représenté par Mme TURPIN Christianne, M. GORET Didier est représenté par M. BRUAND Bernard
M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. GOURIO Alain, Mme BEAUDOIN Isabelle, M. COUPE Jean-Luc,
M. ROLAND Régis, M. BLONDEAU Frédéric, M. THOUIN Stéphane. M. BECQUET Luc,

20190409-07a – INTERET COMMUNAUTAIRE - MODIFICATIONS

Le conseil communautaire, à la majorité

Contre : Messieurs GOURDEL Sébastien, De Colombel Bertrand

Abstentions : Mesdames MAYZAUD Marie-Thérèse, DENIS Marie-Laure, TRINITE Monique

**Messieurs BIGOT Philippe, DESLANDES Kléber, HOORELBEKE Dominique, De LESQUEN Bruno, TANGUY Gérard,
ROUMIER François, GRIMBERT Jean, ROBIN Jean-Marie, PALLUD Jean**

Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes en date du 15 mars 2018 concernant la compétence enfance

ENFANCE

- Création, gestion des structures multi-accueil pour la petite enfance d'intérêt communautaire
- Relais Assistantes Maternelles d'intérêt communautaire
- Création, gestion et investissement des centres de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire
- Création, gestion des centres de loisirs et d'accueil des adolescents d'intérêt communautaire

Vu l'intérêt communautaire défini lors de la séance du 15 mars 2018

Vu l'avis favorable de la commission : enfance

Vu l'avis favorable, à la majorité de la commission des finances

■ décide de modifier l'intérêt communautaire concernant la compétence Enfance tel que ci-après

Accusé de réception en préfecture
061-200069458-20190409-2019040907a-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

ENFANCE

Sont d'intérêt communautaire :

Petite enfance, moins de 3 ans

- le Jardin de COLAS à VIMOUTIERS
- RAM de Vimoutiers et RAMII pour les 2 autres territoires : Gacé et le Merlerault

Enfance de 3 à 17 ans

- Centre de loisirs de Pontchardon
- Garderie périscolaire de Sap en Auge
- La Ruche de Sap en Auge
- Association d'animation du canton de Gacé : KANTOUT'ANIM
- MJC de Vimoutiers
- Centre de loisirs du Merlerault
- Centre de loisirs de Sainte Gauburge – Sainte Colombe
- Mutualisation des compétences des animateurs
- Accueil et financement de certaines structures culturelles, sportives, sociales du Merlerault

ASSOCIATION D'ANIMATION PLURIDISCIPLINAIRE

- Association d'animation du canton de Gacé : KANTOUT'ANIM
- MJC de Vimoutiers

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Présidente

Marie-Thérèse MAYZAUD



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. T. Mayzaud".